

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Roubaix - Wasquehal Hôtel de Ville 59 100 Roubaix

V/ Réf.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N°:

Aujourd'hui, le mardi 18 octobre 2022, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de ROUBAIX.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1er Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical

Affichée le 12 octobre 2022

Lettre de convocation le 12 octobre 2022

OBJET: Réouverture de la zone fitness-cardio du Centre Nautique Thalassa

Vu la délibération N°3 du 28 janvier 2021, relative à la fermeture de la zone fitness-cardio du Centre Nautique Thalassa, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, en raison de la crise COVID.

Vu le Décret N°2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le Décret N°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la levée de toutes les restrictions sanitaires depuis le 14 mars 2022, Monsieur le Président propose la réouverture de la zone fitness-cardio du Centre Nautique Thalassa, à compter du 1^{er} novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE la réouverture de la zone fitness-cardio du Centre Nautique Thalassa, à compter du 1^{er} novembre 2022.

La délibération est adoptée, à l'unanimité.

Certifié exécutoire, la présente délibération Affichée le 02 novembre 2022 Et Transmise à Monsieur le Préfet de la Région des Hauts de France, le 2 novembre 2022 Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

Le Président du SIVU THALASSA Michel GACEM

